

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 18 septembre 2025Date de convocation :

11 septembre 2025

Date d'affichage :

11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	12
Absents :	4
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Monsieur DE FILIPPI Lucas a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Régis.

Absentes :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et LONGEARD Ingrid.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le dix-huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame COTREZ Sabrina est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025/03/02**

4.4 Autres catégories de personnels

**OBJET : Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, de créer deux postes d'agent polyvalent périscolaire cantine pour une durée de 9 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, à l'unanimité :

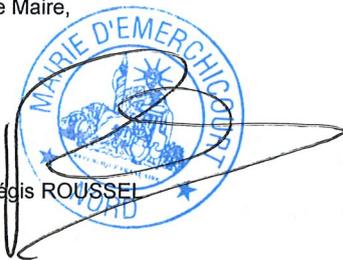
- Décide de créer un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine à compter du 22 septembre 2025 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 9 mois.
- Décide de créer un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine à compter du 16 octobre 2025 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 9 mois.

- Décide de créer un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine à compter du 16 octobre 2025 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 9 mois.
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Précise que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour le recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

 Régis ROUSSEL

publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.